

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 059-215904285-20250224-13_2025-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre février deux mil vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 11 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, Mme LABALETTE Martine, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M BOULET Jean-Marc ; M COUVEZ José, procuration à M CARRIERE Guy ; M TABARIE Didier ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme LACROIX Audrey ; Mme OBLED Aurélie.

Absents : M DEHON Gérard, Mme SIMONETTI Sandrine, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le conseil a choisi M CARRIERE Guy pour secrétaire.

QUESTION N° 13/2025

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX AU STADE COMMUNAL DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

Une étude a été menée par le cabinet TESSON à Douai, pour création d'une aire de jeux pour enfants au stade communal. Cet équipement, qui représente un coût estimé à 104 142,00 euros HT (honoraires du bureau d'étude compris), constituerait un réel plus dans la mesure où la ville ne dispose pas encore de ce type de structure. Le projet qui a été présenté permettrait d'accueillir les enfants de 2 à 10, voire 12 ans.

Ce projet est éligible aux subventions du Département du Nord au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs, volet « aménagement et équipements ».

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de l'aménagement d'une aire de jeux au stade communal ;
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener la procédure nécessaire au choix de l'entreprise qui réalisera les travaux ;
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auxquelles la ville pourrait prétendre et notamment auprès du Département du Nord.
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet de la ville le 27 février 2025
Transmise à la Sous-Préfecture le 27 février 2025

Christian DUMONT,

Guy CARRIERE,

Maire de Neuville Saint Rémy.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>